



Séance ordinaire du 2 octobre 2023

Le maire annonce que la salle est comble. Le maire informe que la fête ultime du 100^e a été un succès grâce à dame Nature, qui s'est

reprise par rapport au 12 août. Les livres du 100^e sont toujours disponibles. Il est aussi possible de réserver une lithographie de l'œuvre du

centième au montant d'environ 100 \$.

Il y a eu un bris d'aqueduc majeur près du chemin des Cormiers, qualifié de véritable geysier. Le maire a tenu à féliciter tous les employés de la Municipalité qui ont été à pied d'œuvre pour rétablir la situation.

Tout est rétabli, mais beaucoup de travaux qui représentent une dépense importante seront à faire.

Il rappelle aux citoyens qu'ils peuvent aller sur la page Facebook ou l'application *Voilà!* Pour avoir de l'information en cas de mesures d'urgence.

Le Conseil a eu une séance spéciale une semaine avant et une résolution a été adoptée pour créer deux nouveaux comités. Le maire mentionne un besoin de faire une mise au point sur la situation au Conseil. Un comité plénier va désormais réunir une fois par mois tous les membres du Conseil afin de préparer la séance publique. Il aura pour but que tous les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour et échangent sur les sujets qui y figurent. Ils pourront également en soumettre de nouveaux. Le comité de coordination aura quant à lui pour but de coordonner les actions du Conseil et celles de l'administration.

Le maire explique que ces deux comités ont été rendus nécessaires afin de réduire le nombre de rencontres des membres du Conseil, qui se réunissaient d'habitude tous les lundis. Les rencontres étaient, selon le maire, devenues houleuses et improductives. Il soutient que les relations entre les élus qui étaient déjà en poste et son équipe sont vite devenues tendues et que ces tensions se sont intensifiées au fil du temps. Devant l'impossibilité d'une collaboration sereine, il a été jugé préférable de réduire le nombre et la formule des rencontres. Il s'agirait par ailleurs d'un modèle adopté par plusieurs Municipalités.

Plusieurs citoyens ont souligné leurs inquiétudes quant aux mésententes au Conseil. Ils ont invité les conseillers et le maire à tenter de s'entendre. On craint de revivre les mêmes événements qu'en 2022.

Questions des citoyens

Sur la rue des Peupliers, on semble avoir des problèmes de perte de courant électrique, et ce, plus qu'ailleurs, et même que de l'autre côté de la rue. Le maire explique que c'est dû aux circuits d'Hydro-Québec. La directrice générale s'informerait par rapport à cette problématique.

Certaines personnes feraient des feux alors que le temps est très sec et il n'y a pas de panneau indicateur à Piedmont. On demande à en avoir

un. On indique qu'il y a une version interactive sur le site web et que l'information provient directement de la Sopfeu.

États financiers

Un citoyen doute du surplus annoncé pour 2022. Le maire l'invite à écrire à la direction générale.

On annonce que les Sommets de la Vallée (Mont Olympia et Avila) ont contesté leur rôle d'évaluation triennal pour les années 2019 à 2021 et ont partiellement obtenu gain de cause, leur facture ayant été réduite de 500 000 \$. Ils ont déposé une deuxième demande devant les tribunaux, cette fois pour contester le rôle 2022-2024. La question étant discutée, les procédures devraient être moins lourdes lors de la deuxième poursuite.

Le conseil a approuvé un don de 750 \$ au Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur

Règlements

Le Conseil a lancé un avis de motion et a déposé un projet de règlement visant à faire baisser à 40 km/h la vitesse sur tous les chemins dont la limite est actuellement de 50 km/h. Seul le chemin Avila conservera une vitesse maximale de 50 km/h une fois le règlement adopté.

Un avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement d'emprunt ont été effectués, au montant de 1,1 million de dollars, pour l'achat de véhicules et de machinerie et dont les coûts seraient partagés entre les propriétés desservies. Le Conseil n'a pas donné d'informations sur ce règlement d'emprunt.

Travaux publics

Un appel d'offres public a été accepté pour l'achat d'une chargeuse rétro-caveuse.

Un camion 6 roues avec équipement de déneigement sera acheté au montant de 307 809 \$, taxes incluses.

Le marquage entre la rue de la Gare et la 117 sera effectué de la même manière que par les années passées.

Urbanisme

Le Conseil a accepté la vente de terrains municipaux non constructibles sur le chemin du Rivage.

Environnement

Un contrat de 3 500 \$ est octroyé pour la collecte des sapins de Noël.

Pour l'inventaire des GES, un contrat de 25 000 \$ avant taxes a été octroyé.

NATURELLEMENT
Avec vous depuis 2009

Un cimetière naturel et un lieu funéraire unique au Québec. À travers une mission humaine, nous offrons beaucoup plus que des services funéraires traditionnels.

Chacune de nos actions vise à vous offrir de l'apaisement et la tranquillité d'esprit. Une équipe attentionnée, à l'écoute de vos besoins.

Services funéraires complets | Cérémonie | Exposition | Crémation | Rapatriement

LES SENTIERS
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES
MAGNUS POIRIER 100 ANS 5 GÉNÉRATIONS

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca
24 heures sur 24 | 7 jours sur 7

Arrêtez d'y penser!
Annoncez dans le Journal des citoyens!
11 200 exemplaires, 23 000 lecteurs
514-894-1678 Lise Pinard
lisepinard@journaldescitoyens.ca